

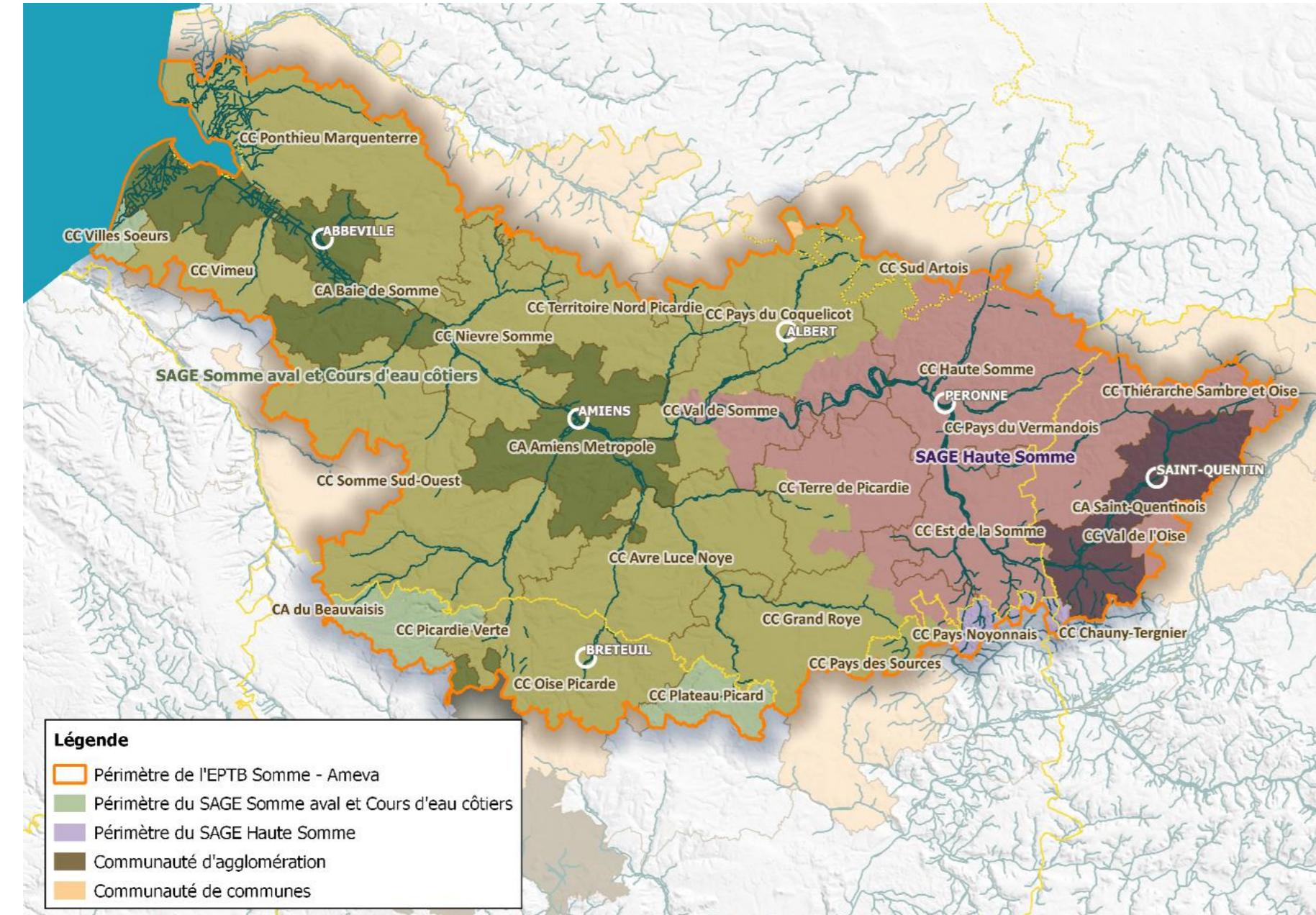
L'organisation de l'EPTB Somme pour gérer les interfaces rural/urbain et proposer l'accompagnement technique adapté aux collectivités du territoire

Ruisseaulement
Érosion
Risque inondation

QUELLE
STRATÉGIE POUR
VOTRE TERRITOIRE ?

13.11.2025 | Lycée agricole d'Yvetot

L'EPTB SOMME – AMEVA : SON TERRITOIRE ET SES MEMBRES



6 500 km²
de surface de bassin versant



1200 km
de cours d'eau



30 000 ha
de zones humides



50 km
de façade maritime



824
communes

**2
SAGE**

Missions de l'EPTB :

Art. L213-12 du code de l'environnement :

- Prevention des inondations
- Gestion des milieux aquatiques
- Préservation de la ressource en eau

Les membres de l'Etablissement Public AMEVA :

3 Départements

Aisne - Oise - Somme

25 EPCI FP

3 CA - 22 CC

15 associations syndicales autorisées

10 syndicats

Eau potable/assainissement

LES MISSIONS DE L'EPTB SOMME-AMEVA

Elaboration et mise en œuvre des

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux - Stratégies de bassin



Inondations

- ✓ Remontée de nappe
- ✓ Ruissellements
- ✓ Submersion marine*
- ➔ Etudes et expertises
- ➔ Assistance à maîtrise d'ouvrage
- ➔ Coordination et animation (PAPI, SLGRI)



Milieux naturels

- ✓ 1 000 km de cours d'eau
- ✓ 30 000 ha de zones humides
- ➔ Etudes de programmation, assistance et mise en œuvre des programmes de travaux
- ➔ Animation du dispositif Natura 2000 (10 sites)



Eau potable

- ✓ 320 captages d'eau souterraine
- ✓ 180 services
- ➔ Assistance à maîtrise d'ouvrage
- ➔ Service d'assistance technique « eau potable » (SATEP)

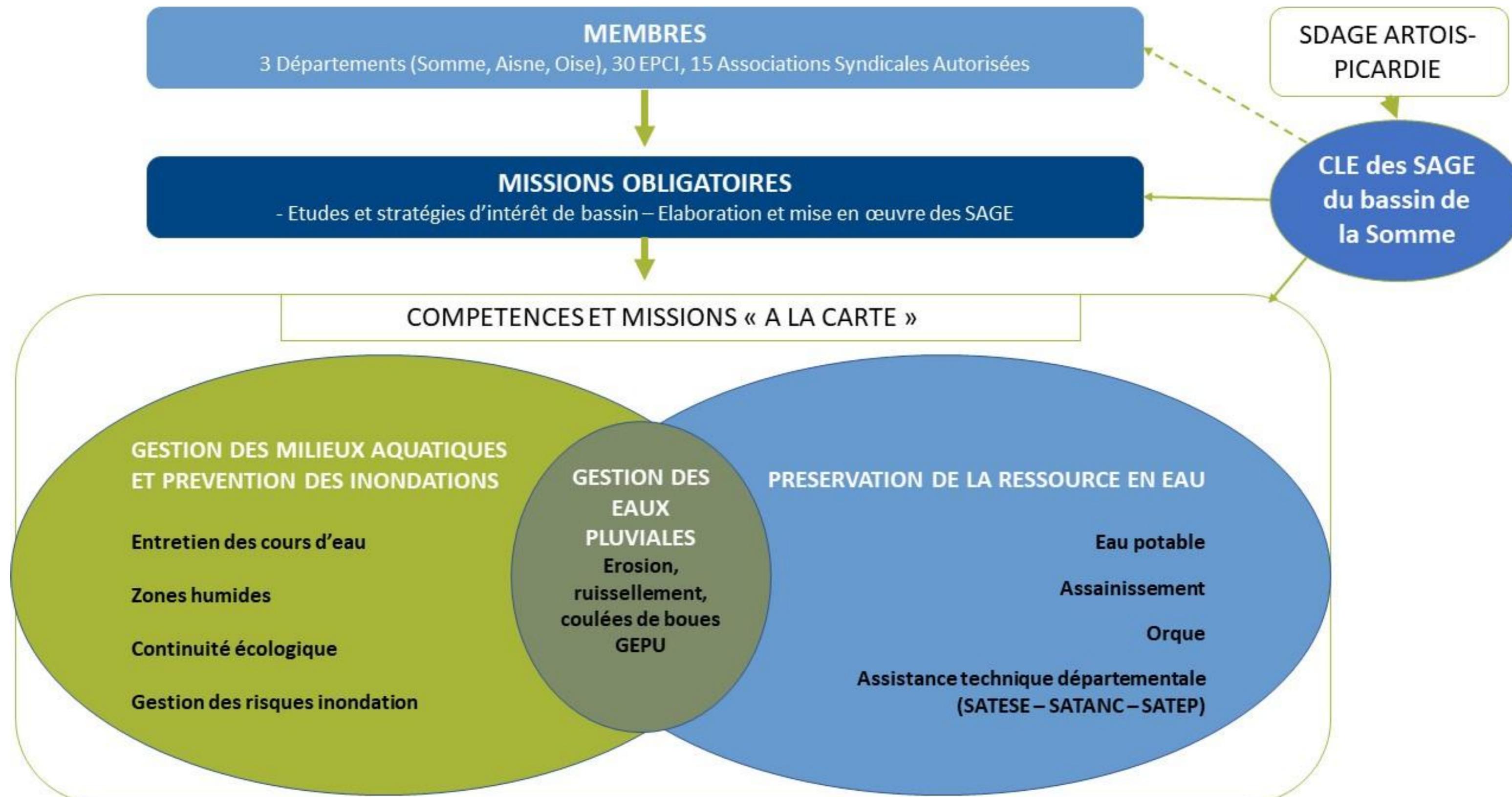


Assainissement

- ✓ 103 STEP
- ✓ 73 000 installations d'ANC
- ➔ Assistance à maîtrise d'ouvrage
- ➔ Service d'assistance technique « station d'épuration » (SATESE)
- ➔ Service d'assistance technique « assainissement non collectif » (SATANC)

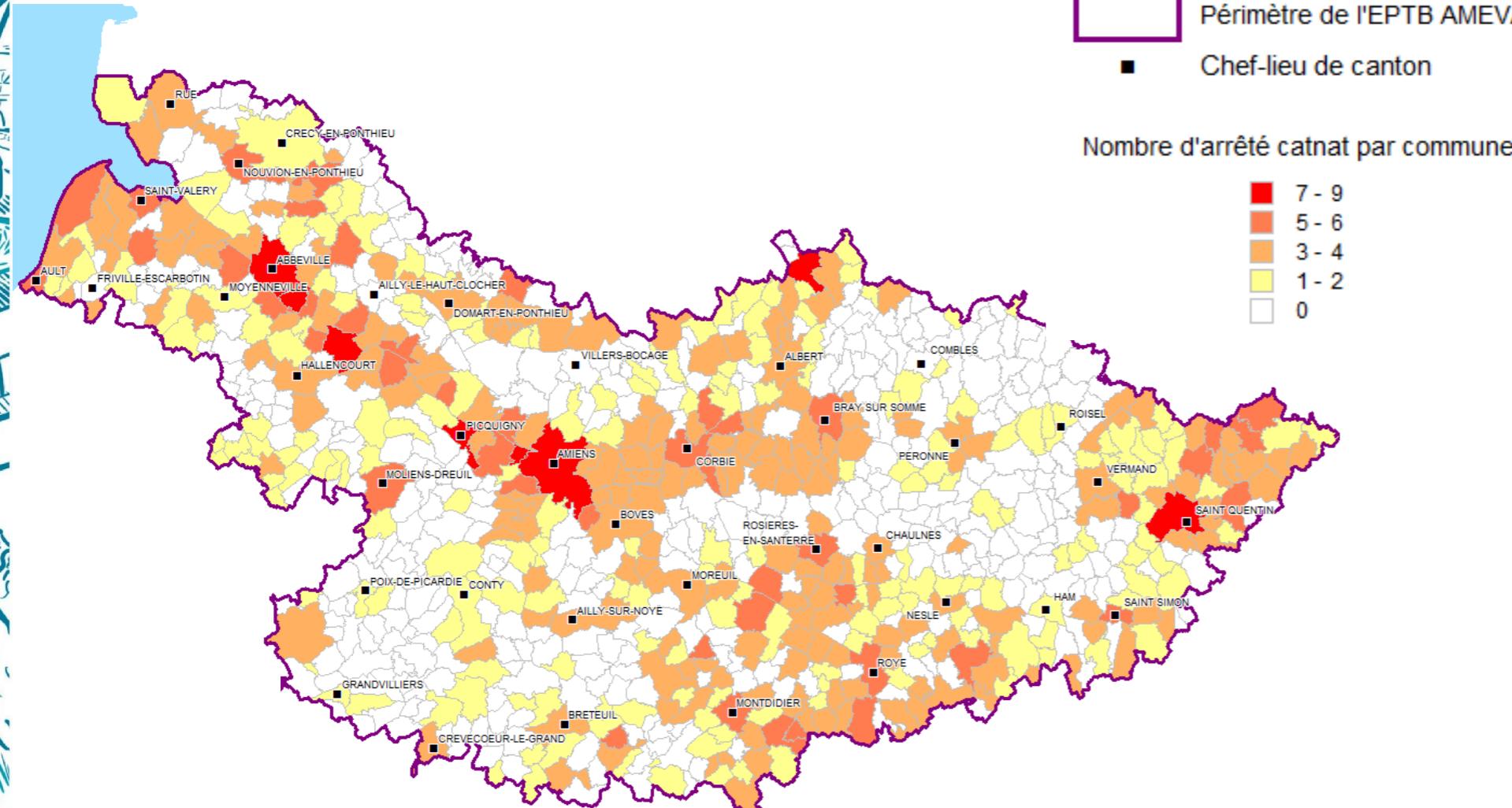
* Mission assurée par le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

L'ORGANISATION DE L'EPTB SOMME-AMEVA



UN TERRITOIRE AGRICOLE EXPOSÉ ET VULNÉRABLE AU RUISELLEMENT ET AUX COULEES DE BOUES...

- Un territoire particulièrement sensible : **1 commune sur 2** a fait l'objet d'au moins un arrêté « catastrophe naturelle »
Ruisseaulement et coulée de boue



Une priorité pour le territoire

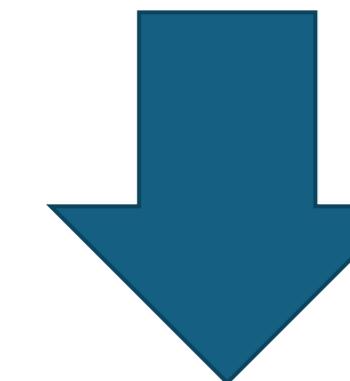
Enjeu prioritaire pour les 2 SAGE du bassin de la Somme, tant sur **les biens** et **les personnes** que sur l'aspect **qualitatif**

→ EPTB Somme – Ameva pro-actif dans l'intégration dans les SCoT en tant que personne publique associée

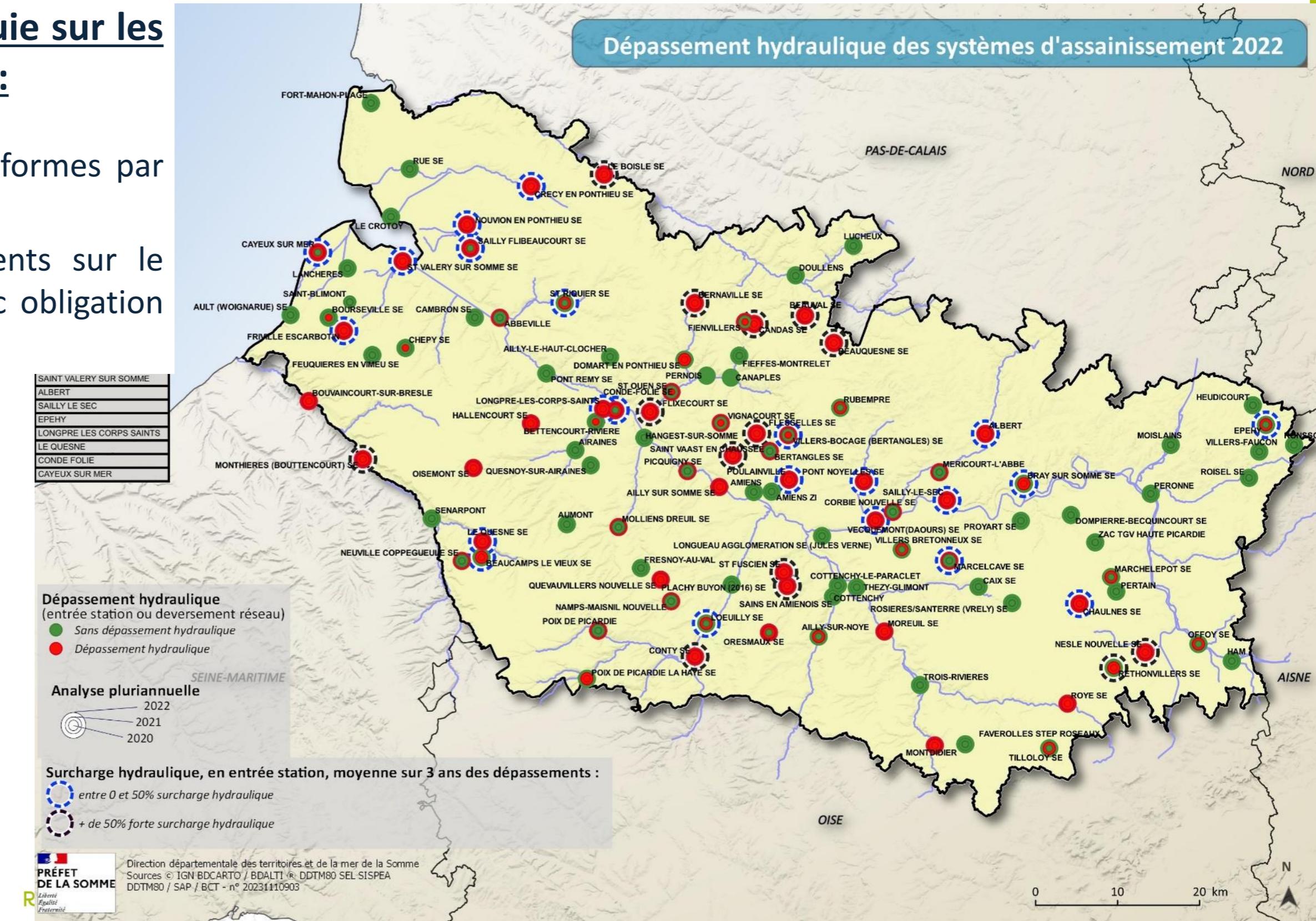
... MAIS AUSSI SUR LES SECTEURS URBANISÉS

Des déversements par temps de pluie sur les systèmes d'assainissement collectif :

- 35 % des agglomérations sont non conformes par temps de pluie
- 2 agglomérations dont les déversements sur le réseau d'assainissement sont > 15 %, avec obligation de mise en œuvre d'un plan d'action



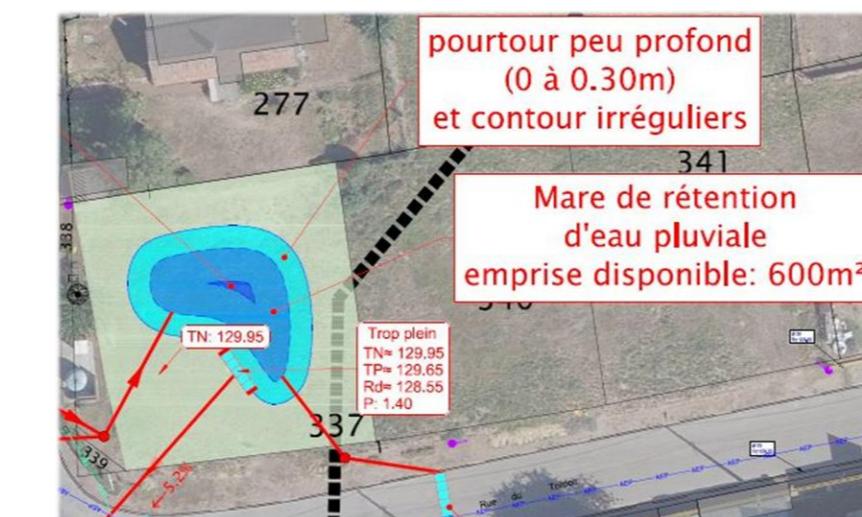
Impact sur les milieux
important



QUI ONT FAVORISÉ L'ÉMERGENCE D'OUTILS AU NIVEAU DE L'EPTB

- Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales en lien avec les SCOTS
- SAGE
- POLE EROSION
- GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Déconnexion, études patrimoniales



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

2022

L'eau dans les documents d'urbanisme

Outil de mise en compatibilité avec les SAGE du bassin de la Somme



S.A.G.E. Haute Somme

ameva Aménagement et valorisation du bassin de la Somme

SAGE SOMME AVANT ET COURS D'EAU CÔTIERS

L'EXEMPLE DU SCOT DU GRAND AMIÉNOIS

SCOT approuvé le 21/12/2012

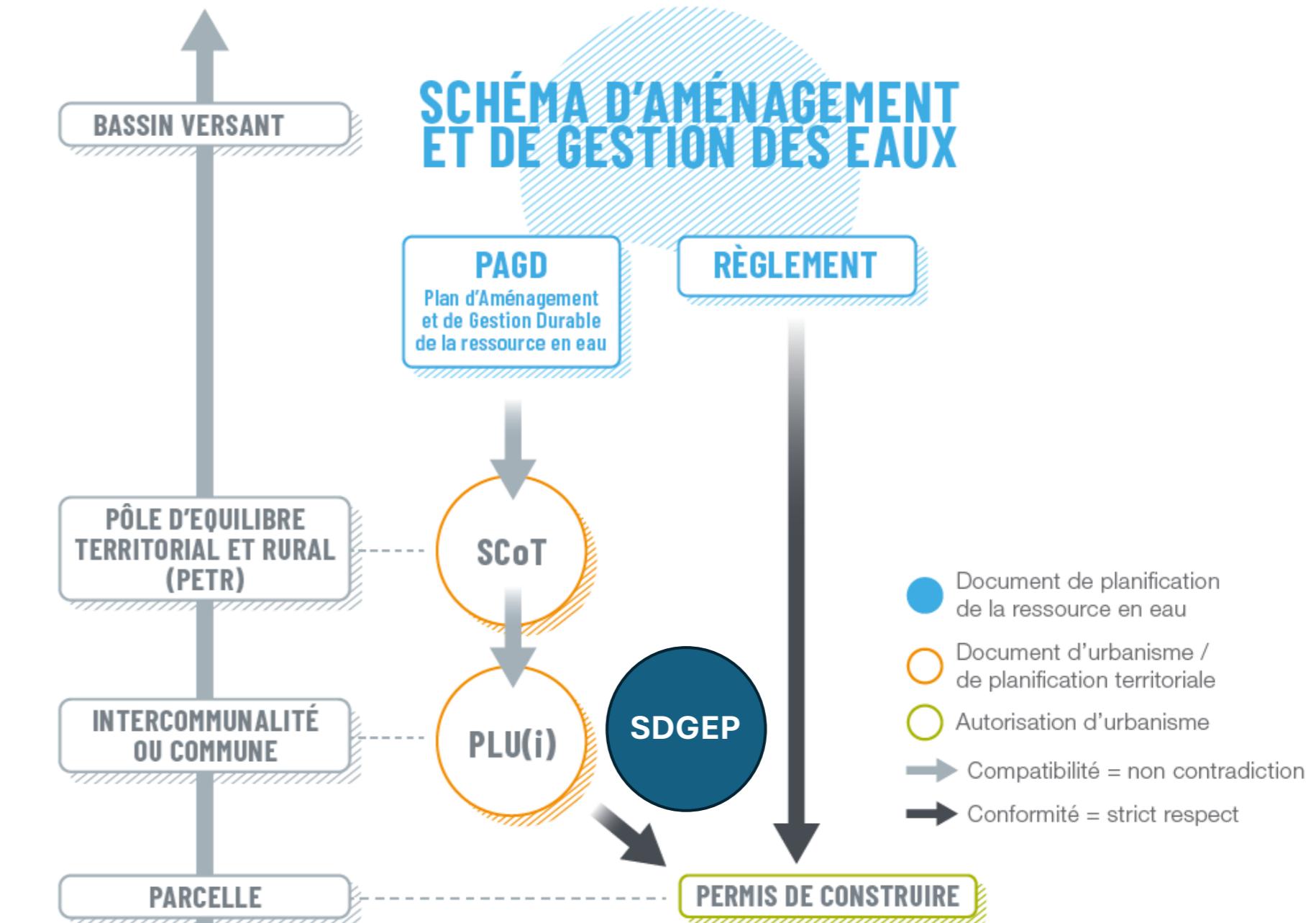
Impose la réalisation d'études pluviales pour notamment :

- Limiter les surfaces imperméabilisées
- Inciter à la mise en place de techniques de gestion alternative des eaux pluviales
- Protéger les éléments naturels et paysagers qui ont un rôle hydraulique
- Identifier les secteurs à préserver au regard du risque

Initiative reprise dans le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Disposition de mise en compatibilité

→ Intégralité des PLUi du territoire du SAGE avec SDGEP réalisés ou en cours





UNE RÉFLEXION ÉLARGIE AUX AUTRES TERRITOIRES

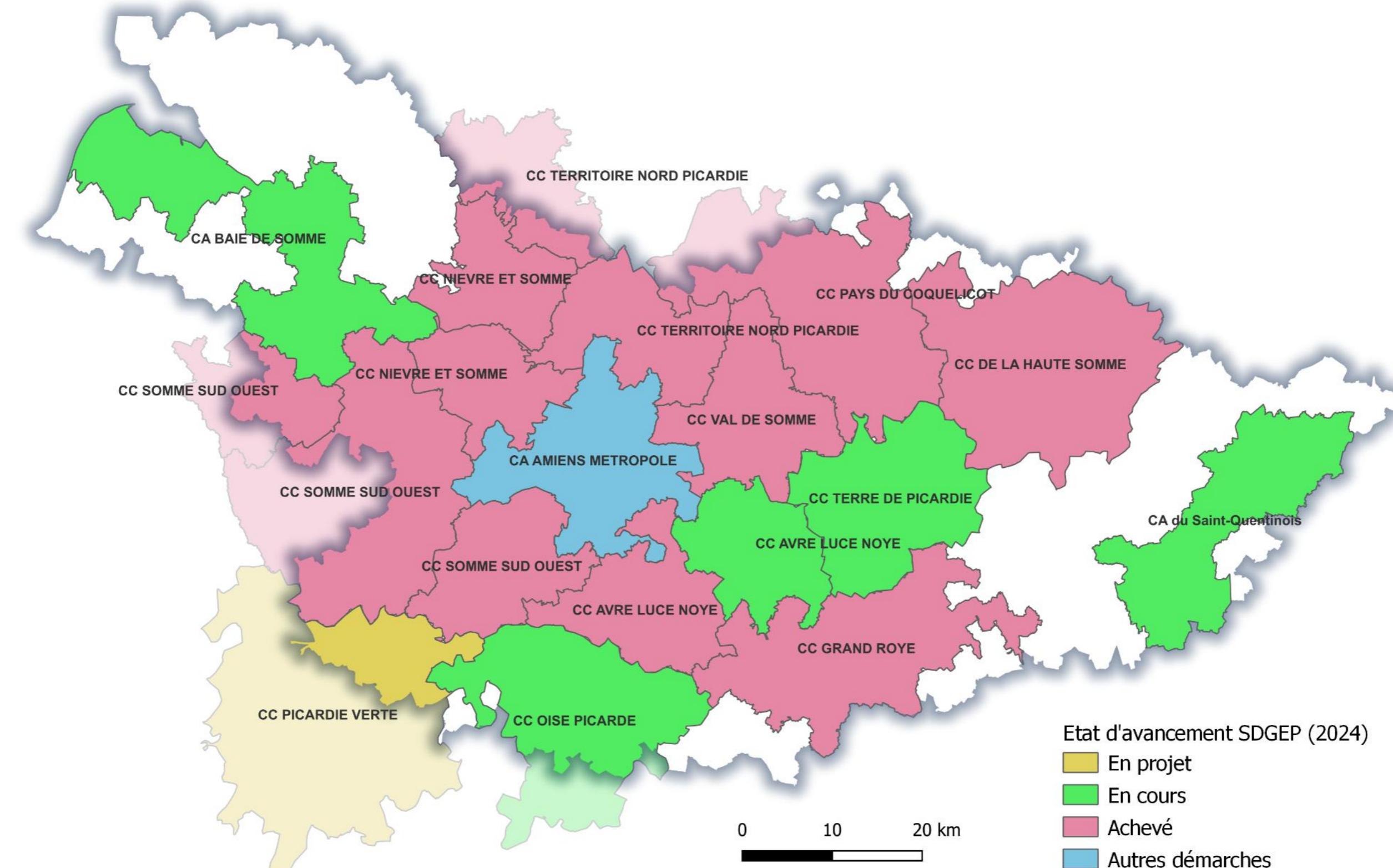
- Prescriptions des SCOT : dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les EPCI doivent intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de leur territoire.
- Afin d'y parvenir, ils réalisent une étude préalable à la réalisation de son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) assortie d'un zonage pluvial sur leur territoire.

Objectifs

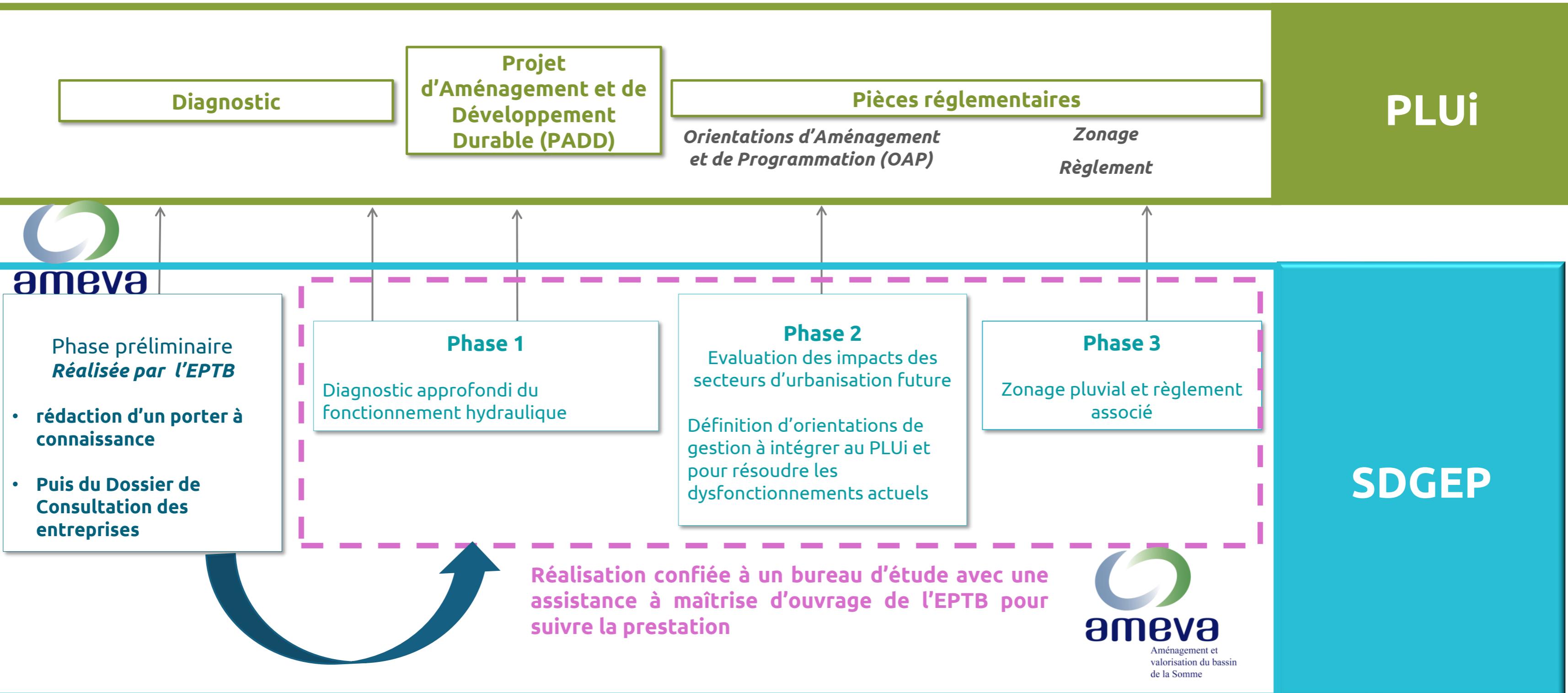
- Prendre en compte dans les documents d'urbanisme, de planification et d'aménagement, les enjeux environnementaux
- Appréhender la gestion des eaux pluviales de façon globale et cohérente à l'échelle de l'EPCI-FP en intégrant la **notion de bassin versant**
- Prendre en compte les contraintes inhérentes à la gestion du pluvial vis-à-vis de la situation actuelle et mais également future
- Limiter les risques d'atteinte aux biens et personnes mais également à respecter les objectifs de qualité des milieux récepteurs.

2/3 du territoire sont actuellement couverts par des SDGEP intégrés aux PLUi

ETAT D'AVANCEMENT DES SDGEP SUR LE TERRITOIRE



LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LE PLUI ET LE SDGEP



PHASES 1 ET 2 DU SDGEP : UN OUTIL DE RÉFLEXION POUR L'URBANISME

Analyse de tous les secteurs potentiels d'urbanisation (parcelles disponibles en centre-bourg = dents creuses et secteurs d'extension urbaine)

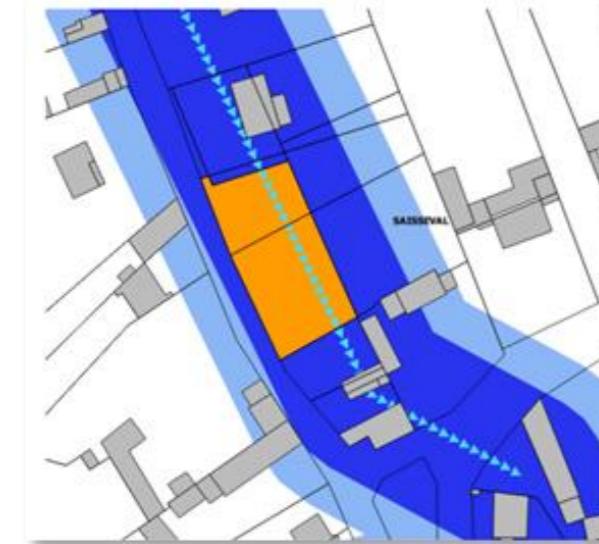
Positionnement selon :

- Axes de ruissellement,
- Secteurs sensibles

Intégration de :

- Taille de la parcelle
- Possibilité de résolution de dysfonctionnement

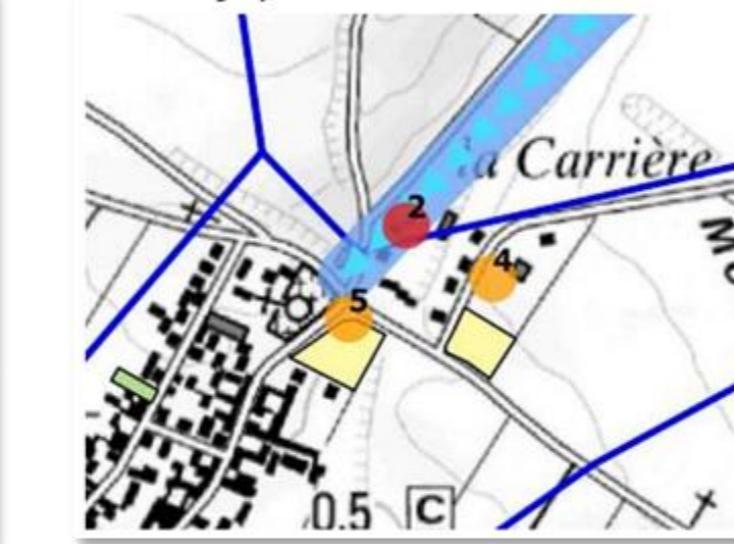
En intégralité sur un axe



En partie sur un axe



A proximité de dysfonctionnements



En bordure d'un axe



PHASES 1 ET 2 DU SDGEP : UN OUTIL DE RÉFLEXION POUR L'URBANISME

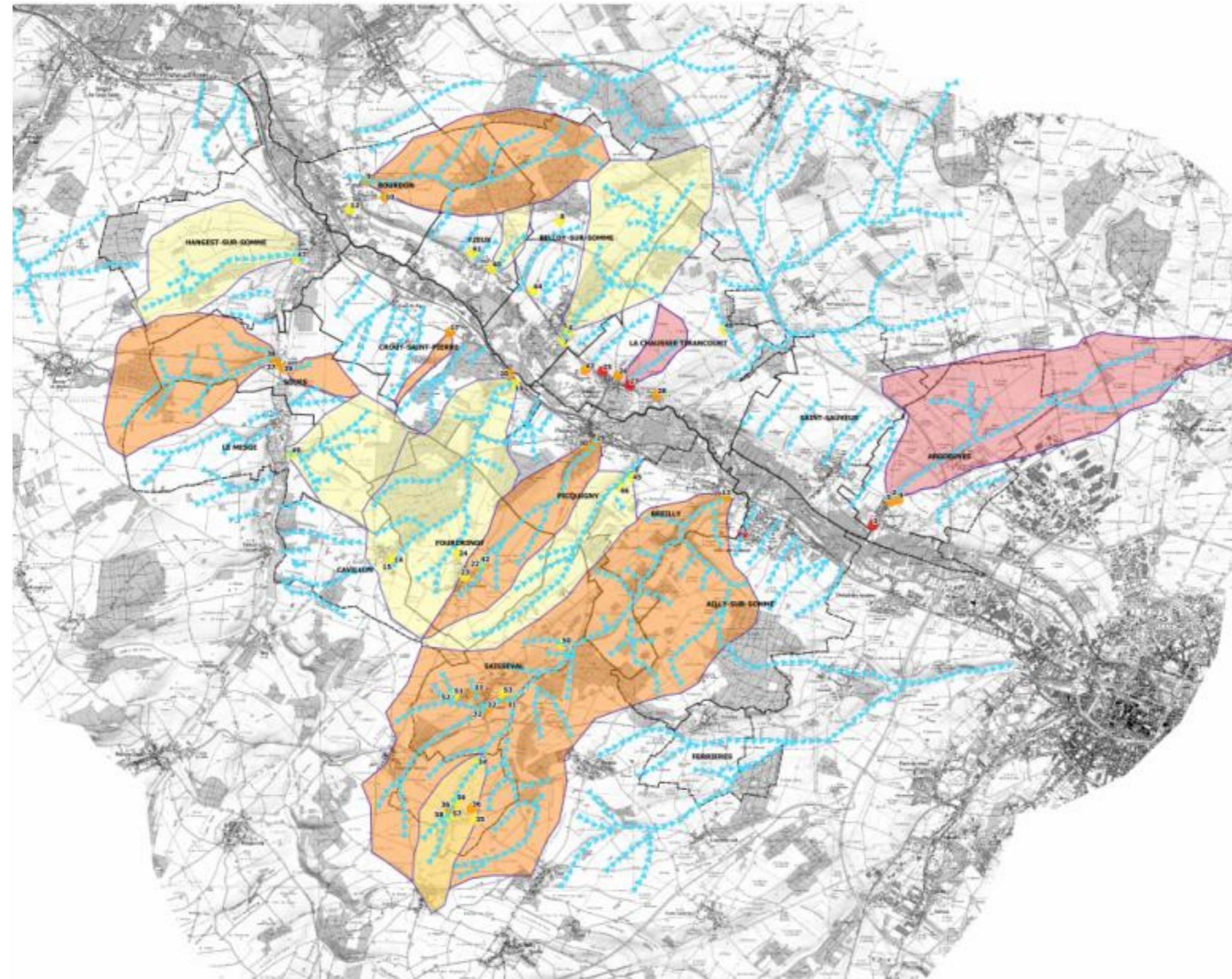
Analyse détaillée de chacun des ces secteurs d'extension urbaine (= futures zones AU)

- Délimitation du bassin intercepté
- Détermination des débits et volumes avant et après aménagement
- Identification des aménagements possibles et dimensionnement grossier des ouvrages

1. Gestion par infiltration à la parcelle	Tranche A :
	<ul style="list-style-type: none">- Ouvrage d'infiltration sur chaque parcelle- Ouvrage d'infiltration pour la gestion des eaux collectives- Ouvrage d'infiltration au niveau de l'axe de ruissellement- Conservation du bocage existant
2. Gestion par stockage et restitution	Tranche A :
	<ul style="list-style-type: none">- Ouvrage de stockage collectif- Ouvrage de stockage au niveau de l'axe de ruissellement
	Tranche B :
	<ul style="list-style-type: none">- Ouvrage de stockage collectif



PHASES 1 ET 2 DU SDGEP : ANALYSE DES BASSINS VERSANTS RURAUX



Analyse des bassins versants ruraux et agricoles avec priorisation par secteurs

Limites communales
Axes de ruissellement

Désordres constatés

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

Sous-bassins versants concernés par une étude de lutte contre le ruissellement

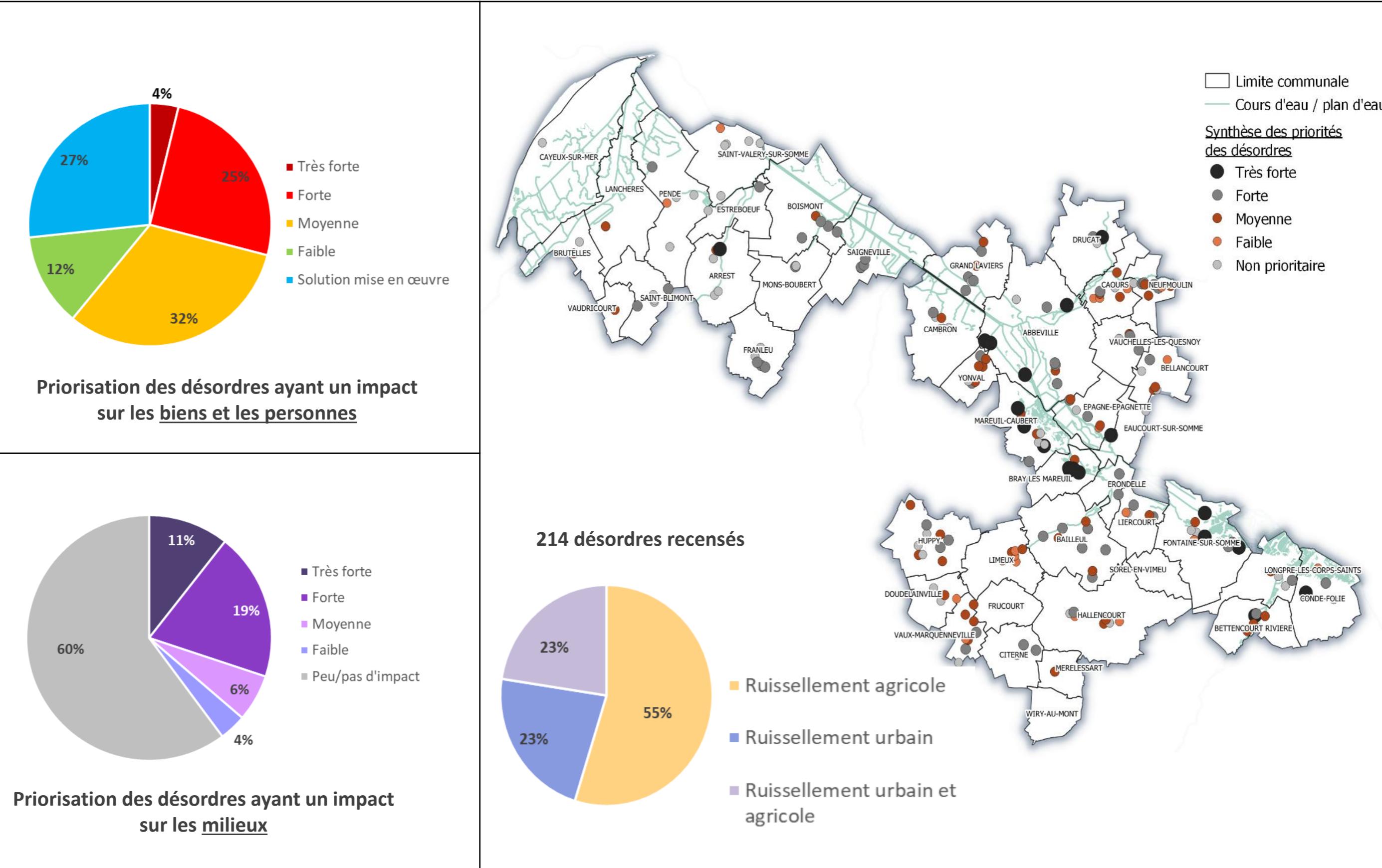
- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

PHASES 1 ET 2 DU SDGEP : ANALYSE DES BASSINS VERSANTS URBAINS

En zones bâties, analyse des secteurs potentiels de déconnexion



LE SDGEP IDENTIFIE LES DIFFÉRENTS DÉSORDRES SUR LE TERRITOIRE ET LES PRIORISE



UNE RÉFLEXION QUI DÉBOUCHE SUR DES ÉTUDES OPÉRATIONNELLES EN MATIÈRE D'EAUX PLUVIALES URBAINES ET DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS ET LE RUISELLEMENT

SDGEP

- Phase 1 : diagnostic approfondi du fonctionnement hydraulique du territoire avec délimitation des bassins versants
- Phase 2 : Analyse de l'impact de l'urbanisation définition des orientations
- Phase 3 : intégration d'un zonage au PLUi et du règlement associé

Eaux pluviales urbaines

- Délimitation de l'aire urbaine et des bassins versants urbains
- Inventaire du patrimoine (relevé de terrain) et connaissance de l'état des ouvrages
- Evaluation des études et travaux à réaliser

Prise de compétence GEPU

- Délimitation précise des contours de la compétence et des missions avec répartition du rôle de chacun
- Evaluation des moyens humains et financiers avec dotation des communes
- Procès-verbaux de transfert des biens
- Statuts

Programme de travaux et d'entretien

Etat des lieux

Erosion des sols/ruissellement

Études de programmation

- Diagnostic hydraulique agricole approfondi avec analyse des pratiques et étude du fonctionnement hydraulique
- Propositions d'aménagements (actions agronomiques, hydraulique douce, ouvrages de stockage/protection)

Prise de compétence Erosion - ruissellement

- Evaluation des investissements avec priorisation et des coûts de fonctionnement avec dotation des communes
- Financement
- Statuts

Programme de travaux et d'entretien / évaluation des aménagements

DES OUTILS A DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS

- Réalisation d'étude patrimoniale pour exercer la compétence GEPU
- AMO pour la réalisation d'étude de déconnexion des eaux pluviales et pour la mise en œuvre des travaux
- AMO pour la réalisation d'étude diagnostic en assainissement collectif



- Mission d'appui technique aux collectivités : le pôle érosion



UN TERRITOIRE EXPOSÉ, UNE DÉMARCHE PARTAGÉE





Merci de votre attention

Olivier MOPTY, directeur de l'EPTB SOMME - AMEVA
Sabine KASZA-MATUREL, responsable pôle Ressource en eau